

Note et détail projet plantation de parcelles de vignes :

Description du projet :

Je suis jeune agriculteur et me suis installé en 2022. J'ai acquis des terres à la SAFER et en suis l'unique propriétaire. Afin que mon exploitation soit viable, je souhaite défricher cette parcelle située en AOP Coteaux d'Aix en Provence, composée de pins afin d'y planter des vignes qui sont des plantes pérennes.

Cette parcelle est située en zone agricole et est en secteur F1 exposée aux incendies (du fait de sa composition de pins).

J'ai acquis des autorisations de plantations auprès de France Agrimer qui arrivent à expiration en juillet 2024. Si je n'utilise pas ces autorisations, je risque une amende élevée. Les plantations se réalisent en mars-avril.

Afin de permettre à mon exploitation d'être viable et de planter les vignes avant avril 2024, j'ai besoin d'un retour rapide de votre part pour préparer le sol, et anticiper avec le pépiniériste, les planteurs et de commander tout le matériel nécessaire.

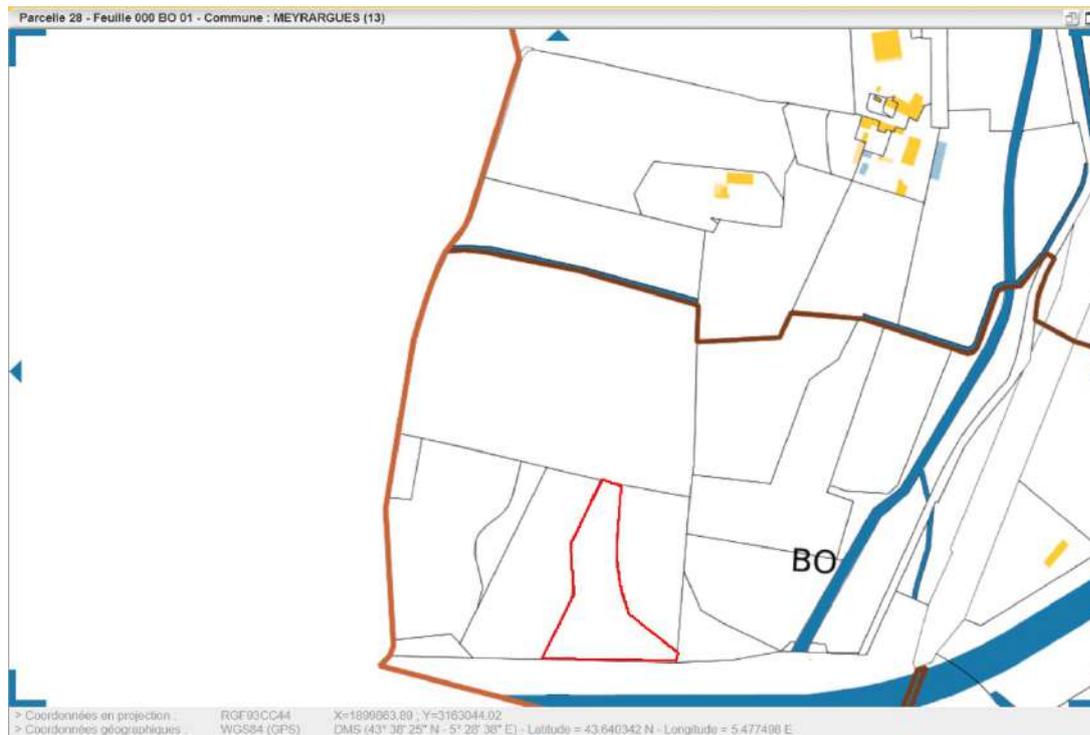
Situation des parcelles :



En rose : délimitation de l'AOP Coteaux D'Aix en Provence de l'INAO

BATTIN Xavier

Extrait cadastral (cadastre.gouv.fr):



Cette parcelle est située entre 2 parcelles de vignes que j'ai plantées en 2022 et 2023. Toute cette zone est située en AOP Coteaux d'Aix en Provence.

Extrait du PLU de Meyrargues avec emplacement de la parcelle située en risque incendie F1

